

# Allocations de formation avant l'âge de 16 ans

**Remarques:**

- Seules les demandes remplies de manière complète et accompagnées de tous documents et annexes requis seront traitées.
- Ce formulaire doit être utilisé uniquement dans le cas où une demande pour allocations familiales a déjà été déposée auprès de *medisuisse*.

Depuis août 2020, les jeunes qui suivent une formation postobligatoire donnent droit aux allocations de formation déjà avant l'âge de 16 ans, mais au plus tôt à partir de l'âge de 15 ans. On entend par formation postobligatoire, la formation qui suit la scolarité obligatoire. La durée de la scolarité obligatoire varie d'un canton à l'autre et d'un pays à l'autre. En raison des différentes conditions, le droit à des allocations de formation anticipées doit être vérifié individuellement.

## 1 Bénéficiaire

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Nom                              | Prénom   |
| Numéro d'assuré (n° AVS)<br>756. | joignable par (téléphone, mail etc.)             |
| Employeur                        | Numéro de décompte (employeur resp. indépendant) |

## 2 Enfant pour lequel des allocations de formation avant l'âge de 16 sont demandées

|  |  |
|--|--|
| Nom                                    | Prénom                                       |
| Numéro d'assuré (n° AVS)<br>756.       | Domicile de l'enfant / canton / pays         |
| Date de naissance                      | Début de l'école primaire (an)               |
| Fin de la formation obligatoire (date) | Début de la formation postobligatoire (date) |
| Type de formation                      |  |

Veuillez joindre à la demande **une attestation de formation resp. une attestation de l'école.**  
En cas de formation professionnelle, stage etc., l'attestation doit aussi indiquer le salaire brut perçu.

## 3 Remarques

## 4 Confirmation

|              |           |
|--------------|-----------|
| Date et lieu | Signature |
|--------------|-----------|